

pour ce jeu, signalons qu'à Oleye, chez M. Mignolet, on a joué en une séance jusqu'à dix-huit moutons; chez M. Stas et chez M. Closset, à Corswarem, il y a foule à chaque réunion le dimanche et les enjeux sont toujours très importants. »

On voit par ces détails que le jeu de tirer l'oie ne semble pas devoir disparaître de si tôt. Les transformations profondes qu'il a subies sans rien perdre de son intérêt pour le peuple, montrent qu'au contraire, le caractère violent de cet exercice d'adresse suffira pour lui assurer longtemps encore la popularité la plus complète.

Auguste DEOM.

IV.

NOTE.

On a de bonnes raisons pour croire que la coutume de décapiter une oie ou un coq soit vivant, soit tué d'avance, ou de détacher l'objet qui est venu remplacer l'animal à une époque relativement récente — que cette coutume, disons-nous, se rattachait autrefois à une fête païenne dont la parodie solennelle de Grez-Doiceau n'est qu'une survivance peu atténuée.

L'époque où tous ces jeux de l'oie et du coq se retrouvent dans leur entière vitalité, c'est-à-dire la fin d'août, le courant de septembre et d'octobre, indique à l'évidence qu'il s'agit des fêtes antiques de la moisson — dont les kermesses de partout ne sont d'ailleurs qu'un dérivé. L'importance de ces fêtes païennes n'est pas difficile à inférer de l'influence prépondérante qu'ont dû avoir de tous temps sur la vie rurale les principaux événements agricoles.

Avant de se rendre compte de la manière dont une fête comme celle-là a pu revêtir avec le temps des caractères aussi singuliers qu'à Grez-Doiceau, il faut savoir que primitivement, la partie importante des fêtes du peuple n'était pas seulement des actes de culte. Outre que l'occasion était exceptionnellement favorable aux transactions commerciales, on y voyait également une réunion où l'on pouvait facilement régler les affaires juridiques. Les actes de commerce et de droit que l'on pratiquait en ce jour sacré, se trouvaient ainsi placés sous l'égide de la divinité, et des sacrifices solennels avaient pour effet d'engager la protection du dieu sur l'ensemble et sur chacune de ces pratiques diverses.

Or, les solennités chrétiennes vinrent tout naturellement se poser aux dates déjà consacrées par le peuple et l'on chercha, dès le principe, à substituer directement les rites chrétiens aux rites païens. Seulement, étant donné les circonstances peu édifiantes qui accompagnaient les fêtes du paganisme, l'Eglise voulut écarter les influences profanes, et elle accorda le concours de son influence à la transformation progressive de tout ce qu'elle ne pouvait supprimer.

Si l'on passe outre les cas où la partie profane, trop peu caractérisée, disparut rapidement, pour ainsi dire d'elle-même, on observe le plus souvent qu'un sacrifice fut remplacé par son simulacre, la partie juridique fut tournée en parodie, et les rites ne survécurent que sous forme de superstitions aveuglément conservées dans leur forme, bien que d'application désormais absurde.

C'est ainsi qu'à Grez-Doiceau, le jugement a pu se reporter sur l'oie, et le sacrifice, devenir l'objet d'une joute.

De l'avis de plusieurs savants, notamment Mannhardt, Simrock et Lippert, qui ont observé en Allemagne les mêmes réjouissances qu'ici, la décapitation du coq doit être considérée comme un sacrifice de remerciement offert aux divinités qui président à la végétation et à la moisson¹.

La substitution de l'oie au coq provient d'un rite analogue. L'oie était également un animal sacré. Un certain nombre de monuments figurés la représentent comme l'oiseau de St-Martin, et l'on sait que ce personnage chrétien remplaça longtemps dans l'esprit du peuple un dieu du paganisme auquel l'oie devait être régulièrement associée.

On conçoit qu'à l'époque où l'on ne comprit plus le sens mythologique particulier de ces deux oiseaux, ils purent se remplacer d'autant plus facilement que la fête de la moisson et celle de St-Martin (12 nov.) sont l'une et l'autre automnales.

En Allemagne, on alla même plus loin. L'exercice ne se borna ni au coq ni à l'oie : le canard, le paon (celui-ci surtout au XVIII^e siècle), le porc lui-même devinrent les héros de ce jeu cruel². En Moravie, on coupait de même la tête à un canard ou à un mouton³.

Le repas qu'on fait actuellement encore en certains lieux entre les jouteurs et auquel sert l'oie ou le coq décapité par eux, doit être considéré lui-même comme un détail primitif. Cela est vrai certainement pour l'oie, que l'on mangeait en famille la veille de la St-Martin dans tout le N.-O. de l'Europe et qui était à cette occasion l'objet d'un grand nombre de croyances superstitieuses. On comprendra d'ailleurs qu'en général celui qui s'incorporait les dépouilles de l'être sacrifié, accomplissait un acte éminemment propitiatoire.

Quant au jugement qui, à Grez-Doiceau, par exemple, se présente comme une simple préparation au décollement de l'oie, il ne peut être considéré,

(¹) L'intervention du coq dans la réjouissance qu'on fait à la rentrée du dernier char de la moisson (voir *Wallonia*, II, 106) doit être également un reste des rites païens qui avaient lieu à la même époque.

(²) LIPPERT, *Volksglaube und Volksbrauch*, (Berl. 1882) p. 638, 656. Cf. aussi GITTÉS, *Le Coq et la Poule*, dans *Rev. de Belgique*, t. 1889.

(³) SUEHL, *Moravské národní písně* (Brünn, 1868, p. 719) cité par Mélusine IV, col. 502-3. — Pour le mouton (à Malmédy), voir aussi Mélusine IV, 330. — Remarquons que le canard, en Moravie, était enfoncé dans le sol de manière qu'on ne voie que sa tête, et les jouteurs avaient les yeux bandés — absolument comme à Bouvignes. (Voir ci-dessus p. 173, note).

suisant l'opinion de Lippert, établie sur des cas analogues, que comme le souvenir de la partie juridique autrefois officielle.

Et maintenant, l'on ne doit point s'étonner des formes facétieuses que revêt cette partie de la fête, non plus que de l'étalage fait en cette occasion des ridicules et travers de chacun. Ce genre de parodie est tout à fait dans le goût populaire. L'acte juridique ayant perdu son caractère officiel, rien n'était plus naturel que de lui appliquer les dehors que le peuple donne encore à ses satires publiques. Les *pasquilles* populaires dans le Hainaut, le jugement du Pâté au pays de Chimay¹; la coutume connue partout de promener sur l'âne un personnage qui figure le mari trompé et à qui l'on fait subir un jugement burlesque; l'usage plus récent de placarder nuitamment des affiches où les ridicules de quelqu'un sont passés en revue sous des formes naïvement et archaïquement juridiques; — tout cela témoigne d'un système général dont profita, pour se maintenir, le souvenir des jugements officiels de la fête païenne.

L'usage de parodier des actes essentiels que l'on ne comprend plus est tout-à-fait banal en folklore. Il se retrouve d'ailleurs chez les enfants. Qui ne se rappelle avoir joué consciencieusement, dans son enfance, au curé ou à la sage-femme? Aucun enfant ne l'oserait pourtant s'il avait conscience de l'espèce de sacrilège et de certains genres d'immoralité inhérentes à des jeux pareils. Le bambin ou la bambine qui y jouent ne font qu'obéir à de puissants instincts d'observation et d'imitation; de même, le paysan qui joue les justiciers continue à faire à sa manière ce qui se pratiquait autrefois. Si ces parodies ont quelque chose d'étrange ou de répréhensible, les paysans ne le savent plus et les enfants ne le savent pas encore. Cela revient au même.

Quelques mots, à présent, sur la joute qui, elle, se retrouve par tous les lieux qui ont été cités dans les articles précédents.

J'ai publié ailleurs², qu'à Malmédy les enfants pratiquent, vers l'époque de la kermesse, un petit jeu dans lequel on *make one ourtèye* "tape une ortie"³, de même que leurs pères jouent à *maki* une oie, un jambon ou une patte de mouton.

Dans un grand nombre d'écoles⁴ on joue un jeu qui consiste à aller, les yeux fermés, couper à l'aide de ciseaux, une ficelle qui soutient un objet lourd. Il en résulte une joute et le gagnant emporte l'objet qu'il a eu la chance de faire tomber. Le jeu, populaire à nos fêtes, où l'on suspend une poterie qu'il s'agit d'abattre à l'avenglette avec un bâton — et l'usage de couper la tête à l'oie ou au coq à l'aide de cisailles, d'un sabre, ou d'une barre de fer, sont des analogues bien connus.

(¹) Jules LEMOINE, le *Folklore au pays wallon*, Gand, 1892, p. 25-28.

(²) *Questionnaire des enfantines et jeux et du blason populaire*, Liège, 1894, n° 1316.

(³) Il s'agit d'une branche de lamier blanc, plante qu'on nomme partout « ortie blanche. »

(⁴) SEIBEL, *Spiele im Freten*, Leipzig, 1883, p. 42; Docx, *les Jeux scolaires*, nouv. éd. Namur, 1894, p. 38, n° 9-10.

Ces exercices d'adresse sont trop voisins de celui qui consiste à découvrir un objet caché pour n'être pas tout aussi primitifs.

Or, pour en finir avec notre sujet, une fois perdue la raison du sacrifice, cette joute éminemment récréative s'indiquait tout naturellement pour concourir aux esbaudissements populaires, tout en justifiant le maintien d'un usage qui ne pouvait disparaître subitement.

En résumé, de même qu'un genre de facéties a servi à conserver les pratiques juridiques, de même un genre d'exercice d'adresse a perpétué jusqu'à nos jours le sacrifice du coq et de l'oie.

Les détails de la fête de Grez s'expliquent donc fort naturellement par le besoin invincible que ressent le peuple de ne laisser perdre aucun détail extérieur de ses traditions séculaires. Lorsque l'idée qui en faisait la justification vient à ne plus être connue, il ajoute à ces pratiques traditionnelles telle interprétation ou telle application nouvelle, ou tel détail repris dans quelque autre domaine de ses mœurs et coutumes.

Les vieux usages ne s'en vont pas. Rien ne se perd, tout se transforme. Et si telle miette folklorique semble étrange au curieux d'aujourd'hui, il suffit d'ordinaire de chercher, selon le mot de De Brosses, "s'il n'arrive pas encore quelque part sous nos yeux quelque chose d'à peu près pareil."

Il est bien rare par ce système que le tout ne s'explique.

C'est ce qui serait apparu clairement aux yeux du lecteur si, au lieu d'employer un artifice de classement que chacun pardonnera, nous avions publié au début de cette enquête la curieuse description de M. Deom avant les relations de M. Schépers.

O. C.





LE LOUP MORT.

CONTE NIVELLOIS.

Il avait in coup, dins les environs de Liège, in chateau qu'astou habité pa in comte.

A l'intour du chateau, il avou in bo, d'enne grandeur de diâbe, rimpli d'gibier d'toutes les sortes.

El comte et ses trois garçons, ç'astou des chasseurs d'in adresse incroyâbe.

In bia djou, v'là l'comte dev'nu malade à mori. L'inquiétude des garçons, ç'astou l'bo. L'embarras qu'il avinrent, ç'astou pou savwé qui s'qui arout l'bo dins s'part.

El pus vi des garçons va trouver s'père, in li d'mandant pou avwé l'bo dins s'part.

El père li dit : « Vos avez l'vert tyé l'sèche. »

El deuxième des garçons va étou fer l'même demande.

El père li dit : « Vos avez l'dwet tyé l'eron. »

El troisième, in p'tit bossu (i m'chêne que djé l'vwé co), va fê l'même demande : — « Vous, vos avez, dist-i l'père, el court tyé l'long. »

Comme ça avou stê fait sans témoin, quand leu père a ieu stê mort, il ont couminchi à chaquiner intré ieuss, au point qu'il a folu que l'notaire, qui d'mèrou à Brusselles, vienne avé tous les papis pou les mette d'accord.

Il y avait une fois, dans les environs de Liège, un château qui était habité par un comte.

Aux alentours du château, il y avait un bois très étendu, rempli de gibier de toutes les sortes.

Le comte et ses trois fils étaient des chasseurs d'une adresse incroyable.

Un beau jour, voilà le comte devenu malade à mourir. L'inquiétude des fils, c'était le bois. L'embarras qu'ils avaient, c'était pour savoir qui aurait le bois dans sa part.

L'aîné des garçons va trouver son père, en lui demandant le bois dans sa part.

Le père lui dit : « Vous aurez le vert et le sec. »

Le deuxième des garçons va aussi faire la même demande.

Le père lui dit : « Vous aurez le droit et le tordu. »

Le troisième, un petit bossu (il me semble le voir encore), va faire la même demande. — « Vous, vous avez, dit le père, le court et le long. »

Comme cela avait été fait sans témoin, quand leur père fut mort, ils ont commencé à disputer entre eux, au point qu'il a fallu que le notaire, qui demourait à Bruxelles, vienne avec tous les papiers pour les mettre d'accord.

— « Nos dirons djusqu'à dins l'bo » dist-i l'notaire, qui n'savou commint fê pou bi fê.

Tout d'in coup, dins-n-in tch'min du bo, i vyont in leup stindu, qui stou co tout tchand, qui v'nou d'avwèr fê s'dérnière bauce.

— « Arrêto n' douci, di-st-i l'notaire. El promi d'vous autes qui va m'dire de què maladie est-c' què ç'leup ci est mort, ç'sara pour li l'bo. »

L'pus vi des garçons, s'perdant pus malin qu'les deux autes, dit au notaire :

— « Il est mort de fatigue, di-st-i ; il a branmint traversé pus d'bos què d'villes. »

— « Bonne idée, dist-i l'notaire. Et vous ? » dist-i au deuxième.

— « Il est mort pac' qu'il a mindgi pus d'vyande crue què d'côte. »

— « Bravo ! dist-i l'notaire. Et vous ? » dist-i au bossu, qui n'avou ni l'air pus biesse què les deux autes.

— « Pour mi, dist-i l'bossu, ç'leup-ci n'est ni mort : il est crevé. Il a ieu du mau, ça est vrai, mais l'pus d'mau qu'il a ieu, c'est pou fê s'crévation. »

— « Bravo ! dist-i l'notaire. Vos avez tous les points tyé i n'a poun de r'barrâdje. ¹ »

El bossu a ieu l'bo.

Conté par M. Saintes, de Nivelles, âgé de 80 ans.

— « Nous irons jusqu'à dans le bois », dit le notaire, qui ne savait comment faire pour bien faire.

Tout-à-coup, dans un chemin du bois, ils voient un loup étendu, qui était encore tout chaud, qui venait de faire son dernier baillement.

— « Arrêtons-nous ici, dit le notaire. Le premier de vous qui va me dire de quelle maladie ce loup-ci est mort, ce sera pour lui le bois. »

L'aîné des garçons, se prenant plus malin que les deux autres, dit au notaire :

— « Il est mort de fatigue, dit-il ; il a traversé beaucoup plus de bois que de villes. »

— « Bonne idée, dit le notaire. Et vous ? » dit-il au deuxième.

— « Il est mort parce qu'il a mangé plus de viande crue que de cuite. »

— « Bravo ! dit le notaire. Et vous ? » dit-il au bossu qui n'avait pas l'air plus bête que les deux autres.

— « A mon sens, dit le bossu, ce loup-ci n'est pas mort : il est crevé ². Il a eu du mal, c'est vrai ; mais, le plus de mal qu'il a eu, c'est pour faire sa crevation. »

— « Bravo ! dit le notaire. Vous avez tous les points et il n'y a nul doute possible. »

Le bossu a eu le bois.

GEORGES WILLAME.

(¹) « Crever » se dit des animaux, « mourir », des personnes.

(²) R'barrâdje, terme de jeu de cartes signifiant « ballotage ».



L'HOMME À POUSSIÈRES.

Le marchand de poussières est un vieil homme que le bon Dieu envoie pour rechercher les enfants qui ne vont pas au lit très tôt, et pour les mettre à la raison.

Chaque soir, dès que la nuit s'étend, le vilain homme se met en route avec sa brouette — car c'est là-dedans qu'il voit ses poussières et, comme vous voyez bien, il y en a pour tout un monde.

Il passe dans toutes les rues, et chaque fois qu'il aperçoit de la lumière, il vient voir là sans qu'on s'en doute; s'il y a des enfants, il jette, par la fenêtre ou par où on ne sait où, des poignées de poussière qui s'en vont tomber droit dans les yeux, et c'est ça qui les fait picotter.

Aussi, quand, à la soirée, les mioches éparpillés dans la chambrette entendent le roulement d'une brouette sur le sol dur, ils relèvent brusquement la tête et courent vite l'enfourer dans les giron protecteurs, non sans fermer les yeux, pour plus de sûreté, jusqu'à ce qu'on n'entende plus rien.

Or la nuit se fait noire, l'heure avance et l'on aura beau faire, les paupières s'alourdissent, les mains deviennent molles, les jouets sont rétifs et peut-être, ils finissent bien par être las aussi.

Bref, un à un, l'on s'en vient au foyer, on prend place, et, au doux bercement de la flamme qui danse, les yeux se fatiguent et l'on ne tarde pas à s'abandonner pour de bon. Que voulez-vous? Les grands eux-mêmes ne peuvent s'empêcher de regarder en dedans et à laisser tomber le menton sur la conscience...

Tout à coup, brusquement, la mère se lève et ma foi, nul ne proteste. On le sent bien : c'est fini la veillée, il faut aller dormir!

L'homme à poussières vint de passer...

O. C.



LES POURQUOI.

Voir la table du tome 1^{er}.

V.

L'origine du feu. ¹

Quand l'bon Diè a ieu fait l' terre et tot c'qui gn'a d'sus, il a r'mâqué qu'il y manquève li feu.

Li feu èstève au cièl. I fallève èl fer dischinde jusqu'à su l'terre.

Li bon Diè a d'mandé di nos l'apporter, aux mouchons qui volnu dins l'air et qui vont jusqu'à tot près do cièl.

L'aronde s'a présinté l'prumune.

Li bon Diè li a donné l'feu, li r'commandant di nin l'lâchi avant d'iesse su l'terre.

Mais, è dischindant, li feu s'a mettu dins l'queue de l'aronde et enn' a brûlé tot l'mitan.

Vèyant ça, l'aronde l'a lâché et li feu est r'monté au cièl.

Volà poquèvè totes les arondes ont leu quève en fôrme di fôrche; elles ont conservé tortotes li quève di leu prumune mère, avou l'mitan brûlé.

C'est li p'tit rôtié, adon, qui s'a présinté po nos apporter l' feu.

Quand le bon Dieu a eu fait la terre et tout ce qu'il y a dessus, il a remarqué qu'il y manquait le feu.

Le feu était au ciel. Il fallait le faire descendre jusque sur la terre.

Le bon Dieu a demandé de nous l'apporter, aux oiseaux qui volent dans l'air et qui vont jusqu'à tout près du ciel.

L'hirondelle s'est présentée la 1^{re}.

Le bon Dieu lui a donné le feu, lui recommandant de ne pas le lâcher avant d'être sur la terre.

Mais en descendant, le feu s'est mis dans la queue de l'hirondelle et en a brûlé le milieu.

Voyant cela, l'hirondelle l'a lâché et le feu est remonté au ciel.

Voilà pourquoi les hirondelles ont la queue en forme de fourche; elles ont conservé toutes la queue de leur première mère, avec le milieu brûlé.

C'est le petit roitelet, alors, qui s'est présenté pour nous apporter le feu.

(¹) Premier prix au concours de folklore ouvert par le journal *la Marmite*. — Voir ci-dessus p. 167.

E dischindant, li feu s'a mettu ossi dins ses plumes. Mains li p'tit rôtia ni l a nin lachi.

Quand il a ieu déposé li feu d'sus l'erre, i n'aveûve pupon d'plumes, il èsteuve mièr nu comme on vièr.

Li vèyant si malheureux, tot les mouchons li ont donné chaque one p'ume, exceptè li houlotte qui n'a rin volu donner.

Volà poqwè li p'tit rôtia a di totes les sôrtes di plumes.

Et volà poqwè ossi, li houlotte si catche todis do djou et sôrte jamais qu'à l'nait.

S'elle areuve li malheur di sôrtir do djou, tos les autes mouchons si mettrinne dissu, pasqui tortos, i s'ouveign' nu co, qu'elle n'a nin volu donner one plume au rôtia.

Recueilli à Thorembais (St-Trond).

En descendant, le feu s'est mis dans ses plumes. Mais le petit roitelet ne l'a pas lâché.

Quand il a eu déposé le feu sur la terre¹, il n'avait plus de plumes, il était mort [tout] nu comme un ver.

Le voyant si malheureux, tous les oiseaux lui ont donné chacun une plume, excepté le chat-huant qui n'a rien voulu donner.

Voilà pourquoi le petit roitelet a de toutes les sortes de plumes.

Et voilà pourquoi aussi, le chat-huant se cache toujours le jour et ne sort jamais que la nuit.

S'il avait le malheur de sortir du jour, tous les autres oiseaux se mettraient dessus, parce que tous, ils se souviennent encore qu'il n'a pas voulu donner une plume au roitelet.

ALPHONSE HANQUET.

BIBLIOGRAPHIE.

La fête et les traditions de S^{te} Rolende à Gerpinnes en Hainaut, par Camille QUENNE (Gilles d'Avroy). — Broch. in-8° de 36 p. — Liège, 1894.

Sous ce titre, notre collaborateur vient de faire tirer à part l'étude que *Wallonia* a publiée récemment et dont nos lecteurs ont pu apprécier l'intérêt.

La brochure présente sous une couverture spéciale, le travail complet, avec le hors texte de M. Ch. Watelet et des deux fac-simile que l'on a vus ici ; on y retrouve également plusieurs dessins de M. Aug. Donnay, à qui nous devons le prestigieux ornement de notre modeste périodique.

Puisqu'il nous est donné de revenir sur l'étude publiée dans notre n° d'août, je m'empresse de relever un détail typographique. Le nom de l'auteur du travail sur les traditions de Gerpinnes, aurait dû, dans *Wallonia*, venir au bas de la page 152. La complainte était en effet recueillie et publiée pour la première fois par M. Quenne. C'est par suite d'une difficulté de mise en pages que la signature a dû être reportée à la p. 149.

(1) « Vous ne voyez jamais le paysan tuer un roitelet (*rôtia*, *rôtiat*) ; c'est lui qui a apporté le feu sur la terre ; et pour cela il est sacré. » Hesbaye. GARNSON, dans *Bull. de la Soc. lég. de lit. wal.*, 1^{re} s., t. III. Mélanges, p. 26.

Nous devons rappeler en outre qu'une partie des documents contenus dans cette étude ont déjà fait l'objet d'une publication signée du nom de M. Quenne, et intitulée : *Gerpinnes et son pèlerinage*, in-8° de 44 p. Mont-sur-Marchienne, 1890. Comme l'auteur n'avait pu corriger les épreuves de cette brochure, elle était restée très incomplète et il s'y était glissé bon nombre de notes étrangères à la question. Pour ces motifs, l'édition a été retirée du commerce et il n'en a été distribué que quelques exemplaires, au sujet desquels l'auteur décline toute responsabilité. Il nous autorise à dire que la publication faite dans *Wallonia* est la seule complète et définitive.

Sous la forme où M. Quenne publie aujourd'hui le résultat de ses longues recherches, nul doute que l'auteur ne rencontre auprès du grand public, le même succès qui lui fut si sensible, venant de nos lecteurs. O. C.

Rochefort et les environs, guide du touriste, par F. C. de la Famenne. Broch. pet. in-8° de 210 p. Rochefort, 1870.

Cette brochure, complètement épuisée depuis longtemps, nous avait été signalée par un correspondant qui, l'ayant lue autrefois, y avait remarqué tout un chapitre d'*Us et coutumes* avec par-ci par-là des traditions diverses, le tout bien observé et bien décrit.

Les relations sérieuses de mœurs et coutumes locales sont vraiment trop rares et trop précieuses pour que l'on manque d'empressement à les rechercher.

Je pense, d'ailleurs, qu'une publication comme la nôtre doit rendre hommage aussi souvent que possible aux écrits d'autrefois, en les citant avec références précises, même lorsque les auteurs semblent ne pas avoir prévu toute l'importance de leurs petites découvertes.

Tout le monde peut ne pas être de cet avis. Je conçois, par exemple, que l'on se prive du plaisir de citer *Wallonia* quand on veut bien se donner la peine, en démarquant ses articles, de les tourner en vaine littérature, ou d'y ajouter des bribes de fausse science, ou même de politique¹. Je sais gré, au contraire, à ces amis plus ou moins inconnus, de ne pas indiquer, en ces occasions, la provenance de leurs renseignements. Je trouve, en effet, que le folklore n'a pas besoin de ces piments frelatés ; et si j'avais à choisir la manière dont nos plats doivent être servis ailleurs, ce n'est aucune de ces sauces-là que je désignerais bien sûr.

Nous persistons à croire (et nous avons désormais de bonnes raisons pour persister) que le folklore porte en lui-même un intérêt assez puissant aux yeux du grand public pour qu'on se contente de l'exposer tout uniment, comme on le fait ici, de bonne foi, sans autre prétention que d'être exact, sans autre désir que d'être complet.

Etre complet, c'est évidemment l'idéal. Et cependant, chacun sait quelles

(1) A titre d'exemple et pour n'y plus revenir, je signalerai la jolie manière dont certain article de *Wallonia* fut démarqué par un correspondant carolorégien de la Belgique (suppl. du 5 mai 1894) et comment cet article du journal bruxellois fut lui-même modifié en passant successivement dans les colonnes du *Conservateur de Nivelles* (n° du 26 mai suivant), de la *Meuse de Liège* (suppl. du 7 juillet id.), et de l'*Express* (17 dito). Je ne cite que les feuilles que j'ai vues.

difficultés on rencontre le plus souvent à retrouver tous les détails utiles, sur les lieux mêmes, d'une coutume ou d'un usage. Il est donc indispensable que l'on tienne un juste compte de ce qui fut écrit sur le même sujet, n'importe par qui, n'importe comment et n'importe dans quel but.

Pour nous, d'ailleurs, le système qui consiste à citer les auteurs, semble non seulement un devoir envers eux et envers le lecteur, mais parfois en même temps une précaution nécessaire. Les œuvres locales, les livres anciens et les publications les plus diverses qui se sont occupées, à l'occasion, de nos traditions populaires, peuvent relater des détails perdus ou difficilement contrôlables, dont il est toujours bon, en principe, de leur laisser la responsabilité.

Cette petite arrière-pensée n'aurait aucune raison d'être pour le livre qui est l'occasion de la présente note. Au témoignage de notre correspondant, les relations qu'il y avait lues imposaient confiance, et le chercheur habitué à lire le folklore d'un pays ne s'y trompe pas souvent.

Cette qualité du livre était, on le conçoit, une bonne raison pour qu'on désirât l'étudier avec plus d'ardeur que jamais.

Une fois bien constaté que toutes recherches étaient infructueuses chez les marchands, nous nous sommes permis d'écrire à l'auteur.

Or, le *Guide à Rochefort* était encore plus introuvable que nous le supposions. Et l'auteur — un savant botaniste de tout premier ordre que l'on aura vite reconnu sous sa trop modeste signature — a poussé l'obligeance jusqu'à se mettre personnellement en quête pour retrouver à notre profit, un exemplaire de son œuvre de jeunesse.

C'est donc grâce à lui-même que j'ai pu constater *de visu* le singulier respect de la tradition dont il a fait preuve, à une époque où l'on ne voyait guère dans le folklore que matière à littérature facile.

Nous remercions chaleureusement M. F. C. de son très aimable empressement. *Wallonia* se fera un plaisir de publier à l'occasion les traditions de la Famenne d'après ce livre qui n'a rien perdu, après vingt-quatre années bien longues, de son remarquable et multiple intérêt. O. C.

Aurmonaque del Marmite pour 1895 (onzième année). In-12 de 120 p. Malines, Godenne et chez tous les libraires. Prix 25 cent.

Un groupe de wallonisants namurois, exilés en pays marollien, ont repris solennellement, l'an dernier, notre plus vieux journal wallon, qui, on peut bien l'avouer à présent, menaçait de disparaître malgré tous les efforts de son intelligent éditeur. *La Marmite* restait cependant désignée comme organe de tous les gens qui couvrent de leur *novia tchapia d'pia d'via* une ou deux provinces du « haut pays ». Depuis ce fait mémorable, posé par les wallonisants namurois exilés comme il a été dit, depuis lors, disons-nous, les plats de *la Marmite* sont distribués chaque semaine à dix mille... pardon! à cinq mille (est-ce cinq ou quinze? je ne sais plus) — et les dits plats sont goûtés d'autant mieux qu'il n'y manque pas de sel.

Aujourd'hui, les susdits namurois font revivre l'*Aurmonaque* qui fit pendant dix ans la joie de tout *Nameur* et d'autres lieux en *ia*.

On y trouve naturellement des chansons — car que faire en l'exil, sinon que l'on ne chante? — et naturellement aussi, un grand nombre de facéties et de mots drôles.

Mais on y lit également — qu'on se le dise! — des dictons météorologiques en wallon, et des notes de folklore — celles-ci extraites de l'ample collection qu'a réunie M. Louis Loiseau.

Ce sont, à propos d'un vocabulaire namurois de noms d'animaux, des pronostics, des remèdes populaires, des croyances, des interprétations facétieuses du langage des bêtes, des formulettes adressées par les enfants au limaçon, à la chauve-souris, au hanneton, etc. Voici quelques extraits.

Une pommade faite de graisse de chat guérit les engelures.

Dans certains villages, au premier chant du coucou, on voit les gens se rouler par terre; cela, disent-ils, préserve des coliques pendant toute l'année.

Quand les enfants vont marauder dans les vergers, s'il aperçoivent une pie, ils se sauvent, car elle annonce le garde-champêtre.

En cas de mal de gorge, placez des vers de terre rouges, vivants, entre deux linges et appliquez-les sur la partie malade. Cela tire l'inflammation.

Le Bousier est appelé *biesse à l'hôte* « bête à l'huile ». Les enfants crachent dessus : *Donne do rodje, t'aurais do blanc*. On croit que le Bousier transpire du sang.

On croit que lorsqu'un homme s'endort au bord d'un abîme, les crapauds du voisinage vont se mettre sur lui et l'éveillent pour le sauver.

Ce dernier détail est étrange : au témoignage de M. L. la croyance absolue existe que le crapaud est l'ami de l'homme.

Quoi qu'il en soit, tout cela est bienvenu. Nous félicitons sans réserve le Comité de *la Marmite* de donner aussi souvent asile au folklore exact, sans fioritures — et nous espérons que M. L. continuera à publier par tranches, de ci de-là, les trésors folkloriques si laborieusement amassés. O. C.

Armanack des qwate Mathy po 1895 (1^{re} année), publié par Jos. VRINDTS, L. WESTPHAL, Ch. BARTHOLOMEZ et J. MÉDARD. — Broch. in-12 de 100 p. contenant poésies, chansons, prédictions comiques, contes, facéties, etc. — Librairie du Perron, 35, rue Basse-Wez, Liège. — Prix : 15 centimes.

Après Mathusalem, après Mathieu Laensberg et son concurrent de la Drôme, voici, d'un bloc, *Qwate Mathy* — presque un syndicat ou plutôt, un Saint-Ducat comme il faudrait écrire pour rester à la hauteur de leur martyrologe. Saint-Ignace, par exemple, vous ne savez comment il est traité, en note? *Sins tignaise c'è l'galant de l'bonne feumme!*... On voit bien ça d'ici : la bonne femme, celle qui était en bois et qui n'avait pas de tête — ses amours devaient être évidemment mystiques...

Or ici, au milieu de ces fusées, comme dans les pétrarades de l'*Aurmonaque* namurois, nous trouvons du folklore et du bon, bien recueilli et nettement relaté.

Il y a d'abord le folklore à propos de tout et du reste : le relevé des patrons de métiers et des spécialités attribuées à certains saints, les remèdes facétieux de M. Westphal dont les pèlerinages sont à retenir, de remarquables poésies de M. Vrindts sur les dates populaires, et enfin l'article de M. Jos. Médard sur le vieux quartier d'Outre-Meuse où se sont conservées tant de vieilles coutumes. Nous signalerons, par exemple, dans cette étude les paragraphes du Jour des Rois, de la Fête d'Août, des Théâtres de marionnettes, des Loteries, etc.

Ensuite, il y a le folklore publié *ex cathedra*, celui qui n'est sur aucun coin, le bon, le vrai, l'unique !

C'est la collection de ripostes bellement ironiques ou de philosophie drôlette que M. Bartholomez réunit sous le titre de *rapoëtroules*. Cette collection curieuse compte près de deux cents unités, dont voici des exemples.

- | | |
|---|--|
| — A vosse stervice !
J'aime mix qui c'senye à m'banquet. | — A votre service [ohsèques].
J'aime mieux à mon banquet [de noces]. |
| — Asse sopé ?
Sot pé n'a qu'ine tette, et mi j'enne a deux. | — As-tu soupé ?
Sot pis n'a qu'un teton et moi j'en ai deux. |
| — Buvez-ve li gotte ?
On n'dimande nin à on tchin s'i vout des cōps d'baston, on l'i donne. | — Buvez-vous un verre ?
On ne demande pas à un chien s'il veut des coups de bâton, on les lui donne. |
| — C'est ine belle djins.
C'è damadje qu'elle pihe on l'mettreut d'vins 'n' glace. | — C'est une belle personne.
C'est dommage qu'elle p... on la placerait sous un globe. |
| — C'è m'plèce.
Vosse plèce est è l'aite. | — C'est ma place.
Votre place est au cimetière. |
| — I s'ainmet tant !
Si s'ainmèt tant, i s'vont sinmi évoye ! | — Ils s'aiment tant !
S'ils s'aiment tant, ils s'useront ! |
| — Quèl adje avez-ve ?
L'adje di m'cou, dj'a v'nou à monde avou. | — Quel âge avez-vous ?
L'âge de mon derrière, je suis né avec. |
| — Wisse è-ce qui c'è ?
A Balcoyai, deux heures p'us lon qui l'leune, wisse qu'on-z-a ralongui l'monde avou des planches, qu'on lōye les haies avou des coron d'adçisse, qui les poyes rottet à pids d'hâs et qu'on cōpe l'aite avou 'n' hēppe. | — Où est-ce ?
A Balcoyai, deux lieues plus loin que la lune, où l'on a allongé la terre avec des planches, qu'on lie les haies avec des bouts de saucisse, que les poulés marchent pieds nus et qu'on coupe l'eau avec une bache. |

Qui donc disait que le folklore est chose sévère, et qu'il n'en reste que l'étrange ?

Une langue qui crée journallement des traits semblables n'est pas morte et les joyeux émules du vieux Mathieu Laënsberg se chargeront, j'espère, de le prouver pendant de longues années.

O. C.

(1) Jeu de mots, allusion au métier du *r'sinneu d'cizettes* « repasseur de ciseaux, rémouleur ».



OCTOBRE.



LA TOUSSAINT ET LE JOUR DES AMES.

I.

La nuit de la Toussaint à Jupille (Liège).



Il y a environ un demi-siècle, des centaines d'habitants de Liège et des environs se rendaient à Herstal, sur la rive gauche de la Meuse, vis-à-vis de Jupille, le 1^{er} novembre, jour de la Toussaint de chaque année, pour aller *houïter braire l'homme* : « écouter l'homme crier ».

À Jupille même, la nuit de la Toussaint, qui est ordinairement consacrée à la mélancolie, était pour les habitants l'occasion de distractions de toutes espèces. On passait la soirée à jouer aux cartes ou aux quilles, tout en buvant la petite goutte ; il y avait même des « danseries » et des « assauts de chants », où l'on attendait sans trop d'impatience que l'homme vint « braire ».

C'est à minuit sonnante qu'il commençait sa lugubre tournée, au lieu dit *Pid dè thier dè l'Hayèye*, du côté de Bellaire. Là, il poussait trois fois son cri lugubre dont le souvenir s'est exactement conservé.

Il disait : « Eveillez-vous, chrétiens qui dorment (*sic*) et priez Dieu pour les âmes des fidèles trépassés. »

Cet homme, qui se nommait Carôte ou Caraude, après s'être fait entendre ainsi, poursuivait sa route vers Souverain-Wandre où, sur les limites du village de Jupille, se trouve une croix très ancienne nommée *li creux Gueuri*. Il s'y agenouillait et criait trois fois, puis se remettait en route, répétant tout le long de son chemin des prières à haute voix.

Il se dirigeait vers les autres extrémités du village, s'arrêtait à la chapelle *Momelette*, joignant Bressoux, puis à la Croix des *Trixhes*, où se trouve un chemin croisé. Et, chaque fois, il faisait entendre son cri à trois reprises et bien distinctement.

C'est ainsi qu'il faisait tout le tour du village, escorté par la foule des curieux qu'attirait ce spectacle étrange.

On raconte qu'autrefois il frappait aux fenêtres de chaque maison et invitait, par sa formule consacrée, les gens à la prière. Ceux-ci, peut-être pour montrer qu'ils veillaient, avaient pris l'habitude de poser sur la tablette de la fenêtre une chandelle allumée ou bien la *lamponnette* du ménage. Dans les cabarets, on ne manquait pas d'étaler au dehors, au même endroit, de petits verres de genièvre ou d'eau-de-vie que Caraude buvait en passant pour s'étourdir un peu¹. A la fin, c'était même là pour lui la seule occasion de faire un arrêt dans le village.

Le parcours se terminait à l'église de Jupille, où les sonneurs l'attendaient sous les cloches pour annoncer son arrivée.

Quand l'homme avait fini son tour, les habitants se mettaient à la danse, on riait, on chantait, et les bals et les orgies ne finissaient qu'à l'approche du jour.

**

Certaines personnes prétendent que Caraude faisait chaque année sa promenade pour accomplir un vœu. D'autres disaient que c'était pour faire pénitence, en souvenir de l'assassinat, commis par un ancêtre, sur la personne d'un nommé Gueuri, à l'endroit où une croix fut plantée et porte encore ce nom. Le meurtrier, pour expier son crime, aurait imposé à ses descendants l'obligation d'observer à jamais cette pratique. On raconte à Jupille, qu'une année, personne ne s'étant présenté à l'heure dite à l'endroit où commençait toujours la lugubre promenade, on vit, à minuit juste, au *Pid de thier de l'Hayève*, défilé un cortège de spectres en grand deuil, d'où se détacha un homme qui cria « les trois coups », de rigueur. Wolff ajoute que, suivant la tradition, un membre de la famille ayant manqué à ce devoir, serait mort subitement et, depuis ce temps, l'usage fut scrupuleusement observé².

Ces versions ne sont plus très répandues actuellement. Les vieilles gens, au contraire, racontent plus volontiers, quant à l'origine de l'usage, la légende qui suit.

(¹) J.-G. DELARGE, dans l'*Annuaire de la Société liégeoise de littérature wallonne* pour 1868, p. 81. Une poésie wallonne du même auteur, insérée à la suite, rappelle quelques détails de l'usage Jupillois.

(²) J.-W. WOLFF, *Niederl. Sagen*, Leipzig, 1843, p. 388.

Un châtelain de Jupille — ou simplement un homme très riche, avait épousé une jeune fille de famille pauvre.

Celle-ci, qui avait un cœur d'or, secourait ses parents en cachette, craignant fort son époux.

Elle se rendait le soir au pied d'un mur qui entourait le bien de son seigneur et là, une personne de sa famille venait recevoir ses bienfaits.

Un soir, le châtelain l'aperçut qui se glissait hors du logis en se cachant de tous.

Le démon de la jalousie le piqua, il la suivit à pas de loup et aperçut sa femme tendant les bras à un homme inconnu.

Plein de fureur, l'époux outragé se précipita sur elle et la tua d'un coup de poignard.

Tout aussitôt, l'homme en question sortit de l'ombre : c'était le père de la victime.

Tout s'expliqua et, peu de temps après, le cruel châtelain mourut de remords, laissant une fortune à l'église pour dire des messes et des prières.

Il constitua en outre une fondation en vertu de laquelle, le jour de la Toussaint, un paroissien parcourrait les rues du village en disant les paroles que l'on sait.

Il serait fort difficile de démêler, entre cette sombre légende et les autres, la version véritable.

Peut-être bien n'est-ce là que des explications venues après coup, lorsque l'usage, qui doit être fort ancien, ne fut plus qu'une survivance étrange. On peut croire, en effet, que nous sommes simplement en présence, dans la promenade de Caraude, d'un rappel à la piété, primitivement officiel, comme il s'en pratiquait de-ci de-là, sur l'initiative des prêtres, à une époque où toute veillée dégénérait si aisément en orgie. Il paraît certain, d'ailleurs, qu'une collecte se faisait la veille pour dédommager Caraude de sa tournée et de ses prières.

Jean LEJEUNE.

II.

Quelques croyances et usages.

La célébration de la Toussaint, qui date de l'an 607, a été instituée pour honorer tous les saints et particulièrement ceux auxquels le nombre restreint des jours de l'année n'a point permis de réserver une place dans le calendrier. Cependant une fête en l'honneur des

saints et des martyrs existait déjà au quatrième siècle dans l'Eglise orientale. Par contre, à cette époque, il n'existait aucune date consacrée à la commémoration des morts, bien qu'on ait de tous temps prié pour les trépassés. Ce n'est qu'en 998 que saint Odillon, abbé de Cluny, institua une fête annuelle à célébrer le 2 novembre dans tous les couvents des Bénédictins, et toute la chrétienté se hâta de suivre cet exemple.

La commémoration des saints le 1^{er} novembre a peu influencé la piété populaire. On le verra bien par la suite; mais un détail caractéristique a sa place ici. Il semblerait assez naturel de voir *busquinter*, le jour de la Toussaint, non seulement les personnes qui se nomment *Tossaint*, mais toutes celles dont le prénom ne figure pas dans le calendrier. Au pays de Liège, notamment, il n'en est généralement pas ainsi; et l'on entend souvent redire : *Qwand è-ce vosse saint? — Dji n'a nou saint, on m'busquinte li djoû qu'dj'a v'nou à monde.* « On me souhaite la fête le jour de ma naissance. » C'est là, en effet, un usage général, et qui est significatif.

Un des caractères folkloriques de la Toussaint lui vient de la signification météorologique qu'on lui prête. On dit couramment à Liège : *i fait on tims d' Tossaint*, ou bien : *i fait on tims d' fore à Lidje* (foire à Liège, 2 nov.), pour dire : le temps est brumeux, triste, maussade, il bruine, le ciel est sombre, il y a du brouillard, etc.

L'époque de l'année eut également son influence. A Anvers, les personnes qui s'abordent dans les rues ce jour-là s'adressent des félicitations tout comme à Pâques, à la Pentecôte et au Nouvel-an; à l'égal de la St-Bavon, la Toussaint sert de terme pour marquer la fin de l'été et le commencement de l'hiver. En plusieurs villes, notamment à Dinant, les tirs hebdomadaires des différentes sociétés ne cessent d'avoir lieu qu'à la Toussaint. A Nivelles, c'est le jour où les « varlèts » s'engagent dans les fermes¹. Il en est de même dans plusieurs cantons du pays de Namur². A Huy se faisait une distribution de pains assez considérable, en vertu d'une fondation de Maroie de Fanchon de l'an 1463³. Parmi les foires qui commencent

(¹) [Emmanuel DESPRET.] *Armonak des boues Aclots*, Nivelles, 1891.

(²) *Le Petit Bleu*; journal bruxellois, n° du 30 octobre 1894.

(³) F. GORRISSEN. *Histoire de la ville et du château de Huy*, Huy, 1839, p. 356, cité par REISSBERG-DURINGSFELD, *Calendrier belge*, 1^{er} et 2 nov., d'où nous avons extrait maints détails pour cet article.

à la Toussaint ou le 2 novembre, les plus célèbres sont celles de Liège, de Lierre et de Mons. Cette dernière jouissait de la franchise pour toutes les personnes endettées et pour leurs nippes, tant pendant la foire que huit jours auparavant et après, en vertu d'une ordonnance de Guillaume II, en date de 1338. La foire de Liège, foire aux plaisirs avec loges, fritures, carrousels, etc., dure à présent un mois; elle est reportée en octobre et finit le dimanche après la Toussaint; la célèbre foire aux chevaux a toujours lieu le 2 novembre.

**

Les usages particuliers auxquels la Toussaint donne lieu se rattachent surtout à la veille de la fête des trépassés qui se dit à Liège *li djoû des pauvès âmes*¹.

Parmi ces coutumes figure celle d'un plat particulier qui varie suivant les lieux. A Nivelles, on fait les *wauffes* « gauffres » *éyè les restons* « et les ratons »².

Le même jour, à Liège, on se rassemblait autour du principal foyer de la famille pour prendre un repas en commun, et l'on n'oubliait pas de faire la part des morts que l'on donnait au premier « pauvre » qui se présentait à la porte³.

Le 2 novembre, à Tournai, on mangeait les *couquebaques* (flamand *koekbakken*) et il en est de même à Namur *la glotte* « la friande »⁴.

On trouve au pays flamand la coutume de manger, le jour des Morts, une friandise particulière. Ce sont des gâteaux nommés *zieltjenskoeken* « gâteaux d'âmes » ou *zielenbrood* « pain d'âmes »; à Dixmude, on dit qu'autant on en mange, autant on délivre d'âmes du purgatoire. A Furnes, Anvers, dans le Brabant et le Limbourg,

(¹) Par contre, plusieurs usages du jour des Morts se rattachent à la St-Hubert (3 nov.) Nous les détachons de notre enquête pour en parler en une autre occasion.

(²) DESPRET, *ibid.*

(³) [Joseph DEJARDIN] *Armanak Hégéol*, en tête des *Annuaire de la Soc. litér. wall.* cite ce dicton caractéristique : *A l'Tossaint, l'aisse « l'âtre » è plein*, que le m. auteur, dans son *Dict. des Spots* n° 2973 explique ainsi : « on se rassemble autour du foyer. »

(⁴) Le plat namurois se rapproche de nos *bouquettes* (flamand *boekweit* « sarrasin ») que nous mangeons la nuit de Noël. Voici la recette namuroise d'après M. LOISEAU dans le journal *La Marmite* du 8 juillet 1894. Il faut : farine de froment n° 0, une demi-livre; farine de sarrasin, un kilo; quantité d'eau suffisante pour faire la pâte; une pincée de cannelle en poudre et la même quantité de muscade. On remplace par fois l'eau par du lait dans lequel on a battu des œufs; mais « ce n'est plus la même chose! ». La pâte étant bien levée, on fait fondre ensemble du beurre et du saindoux non salé; on en place « une noisette » dans la poêle avant d'y verser une louchée de pâte; une fois la pâte cuite d'un côté, on fait sauter pour la retourner.

des croyances analogues ont cours relativement à de petits gâteaux dont le nom varie.

Bien que le plus grand nombre de ces dénominations paraissent se rattacher immédiatement à la signification de la commémoration catholique, tout porte à croire, dit Reinsberg, que l'origine de cet usage — auquel on rattache par analogie l'usage wallon — remonte à une plus haute antiquité que l'institution de la fête chrétienne.

A en juger par l'analogie des repas, friandises et noms encore en vogue en Ecosse, en Irlande et au pays de Galles ainsi qu'en Bretagne, on peut présumer avec beaucoup de raison que ces cérémonies ne sont que des restes d'un sacrifice païen qui se célébrait à cette époque. L'idée se perd, la chose reste et le nom change : cela se voit à chaque instant dans le folklore local ou général.

* * *

Il faut, semble-t-il, rapporter à l'influence des idées chrétiennes la croyance montoise citée par Reinsberg qu'un homme assassiné à la Toussaint ne peut trouver aucun repos avant d'être vengé de son meurtrier.

Un grand nombre d'histoires de revenants et notamment la légende de la messe posthume, sont volontiers rattachées par le peuple à la nuit de la Toussaint.

Il y a une cinquantaine d'années, une légende de cortège d'âmes avait encore sa pleine popularité à Verviers. On voyait, disait-on, à partir de minuit, une longue procession de revenants en longs manteaux noirs et à grands chapeaux tous pareils¹, sortir du vieux cimetière aujourd'hui désaffecté et dont l'endroit est derrière l'Hôtel-de-Ville. Ce cortège se nommait *lu doû* « le deuil ». Il descendait Crapaurue, lentement et en silence, passait par la porte Cuper, le *Pont d' djônès pîres* « Pont-aux-lions », se dirigeait vers le Spintay, revenait par la rue de l'Harmonie et la rue du Brou, remontait Crapaurue et rentrait à *l' vile aite* « au vieux cimetière ». Les bonnes gens du peuple craignaient fort de sortir du logis vers cette heure-là; mais si quelque charrette, tas de pavés, etc., encombrait la rue devant leur demeure, ils avaient soin de poser sur la tablette de la fenêtre une longue chandelle allumée pour aviser *lu doû* et l'empêcher de venir trébucher.

Cette naïve attention est tout-à-fait dans le goût du jour, car « toute l'expansion d'amour, de souvenirs et de regrets dont est

(¹) Costume traditionnel des pleureurs d'enterrement, tombé en désuétude vers 1830.

capable le cœur du populaire¹ s'est développée en les manifestations les plus diverses, brisant la frêle fleur de reconnaissance timidement érigée vers les saints médiateurs. »

Une seule de ces coutumes a gardé un caractère purement religieux : le chant des cloches. Et cette triste et monotone mélodie qui, le jour de la Toussaint, se prolonge en quelques endroits ou se reproduit d'heure en heure jusqu'à minuit, en d'autres jusqu'au lendemain à midi, n'a pas peu contribué, semble-t-il, à provoquer l'unification des deux jours de fête au seul profit des âmes en géhenne.

A Ath, où les cloches se font entendre pendant vingt-quatre heures, les sonneurs vont le lendemain de maison en maison faire une quête en récompense de leurs fatigues.

Cette quête se retrouve en différents lieux chez les enfants. A Verviers, comme à Ypres, ils font de petites autels près de la porte de la maison; ils se promènent à l'environ en balançant, en guise d'encensoirs, des pots à fleurs remplis de braises allumées, où fume un peu d'encens; ils mendient en répétant : *on cent po les pauvès âmes* (un cent, pièce de deux centimes) et, dans leur égotisme inconscient, poussent l'irrévérence jusqu'à affirmer nettement, comme font en d'autres circonstances les petits Liégeois, leur intention profane par cette formule : *on cent po l'âté dè gozi* « pour l'autel du gosier », où se fait jour la malicieuse ironie du peuple wallon.

* * *

Dans tout le pays de Liège, cependant, la compassion pieuse pour les âmes se manifeste par des conseils et des précautions d'une délicatesse charmante.

On croit que ce jour-là, *li bon Diu drouve* (ouvre) *si Paradis et s' Purgawère*, et même l'Enfer pour quelques heures, de minuit à minuit : les âmes reviennent, si légères, si ténues.... qu'on en mettrait *cent mès so l' ponte d'ine awèye* « cent mille sur la pointe d'une aiguille ». Elles reviennent visiter, invisibles et dolentes, les lieux où elles ont aimé et souffert, et où vivent encore ceux qu'elles

(¹) Ce doux sentiment de pitié s'est fait jour très souvent chez nos ouvriers-poètes dans des conceptions quasi folkloriques, mais en tous cas, témoignant d'une foi robuste et touchante. Parmi les chefs d'œuvres, il faut citer la belle complainte *Les pauvès âmes* de Nicolas DEFRECHÉUX, qu'on retrouvera sans doute dans une nouvelle édition des œuvres de ce grand et regretté poète; *Li jô des âmes*, de VINCENS, dans l'*Armanack des Quatre Mathy* pour 1895, p. 75 et reproduit dans *Li Clabot* du 4 novembre dernier; *Li djou des âmes* de Louis LOISEAU, dans *La Marmite* de la même date, etc.